
Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Canaccord Genuity Inc. qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2016 et 2015, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Canaccord Genuity Inc. aux 31 mars 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Vancouver, Canada
Le 1^{er} juin 2016

États de la situation financière consolidés

| Aux (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|----------------------------------------------|-------|---------------------|---------------------|
| ACTIFS | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 428 329 \$ | 322 324 \$ |
| Titres détenus | 6 | 564 746 | 848 128 |
| Créances clients | 9 | 2 041 150 | 2 491 488 |
| Impôt sur le résultat à recevoir | | 12 537 | 5 295 |
| Total des actifs courants | | 3 046 762 | 3 667 235 |
| Actifs d'impôt différé | 13 | 11 221 | 10 148 |
| Placements | 10 | 5 578 | 8 693 |
| Matériel et aménagements des locaux loués | 11 | 37 049 | 43 373 |
| Immobilisations incorporelles | 12 | 120 204 | 134 877 |
| Goodwill | 12 | 203 732 | 505 579 |
| | | 3 424 546 \$ | 4 369 905 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dette bancaire | 7 | 14 910 \$ | 20 264 \$ |
| Titres vendus à découvert | 6 | 427 435 | 654 639 |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 9, 19 | 2 185 047 | 2 527 636 |
| Provisions | 23 | 18 811 | 14 320 |
| Impôt sur le résultat à payer | | 4 242 | 8 172 |
| Dette subordonnée | 14 | 15 000 | 15 000 |
| Total des passifs courants | | 2 665 445 | 3 240 031 |
| Passifs d'impôt différé | 13 | 450 | 2 057 |
| | | 2 665 895 | 3 242 088 |
| Capitaux propres | | | |
| Actions privilégiées | 15 | 205 641 | 205 641 |
| Actions ordinaires | 16 | 617 756 | 620 858 |
| Surplus d'apport | | 86 235 | 85 597 |
| Résultats non distribués (déficit) | | (294 586) | 92 815 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | 134 883 | 112 631 |
| Total des capitaux propres | | 749 929 | 1 117 542 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 8 722 | 10 275 |
| Total des capitaux propres | | 758 651 | 1 127 817 |
| | | 3 424 546 \$ | 4 369 905 \$ |

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,

« Daniel Daviau »

DANIEL DAVIAU
Administrateur

« Terrence A. Lyons »

TERRENCE A. LYONS
Administrateur

Comptes de résultat consolidés

| Notes | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) | | |
| PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | | |
| | 376 817 \$ | 374 058 \$ |
| | 134 207 | 238 517 |
| | 158 002 | 151 336 |
| | 85 559 | 75 217 |
| | 16 830 | 22 212 |
| | 16 390 | 19 423 |
| | 787 805 | 880 763 |
| CHARGES | | |
| | 417 876 | 455 480 |
| | 92 981 | 85 770 |
| | 56 998 | 52 795 |
| | 40 863 | 40 281 |
| | 55 975 | 51 758 |
| | 10 222 | 13 424 |
| | 87 004 | 94 688 |
| 11, 12 | 25 339 | 28 428 |
| | 26 129 | 24 448 |
| 23 | 17 352 | 24 813 |
| 12 | 321 037 | 14 535 |
| | 1 151 776 \$ | 886 420 \$ |
| | (363 971) | (5 657) |
| 13 | | |
| Exigible | (3 190) | 7 261 |
| Différé | (2 214) | (1 600) |
| | (5 404) | 5 661 |
| | (358 567) \$ | (11 318) \$ |
| Résultat net attribuable aux : | | |
| Actionnaires de GCGI | (358 471) \$ | (13 184) \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (96) \$ | 1 866 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) | | |
| De base | 16 | 91 693 |
| Après dilution | 16 | s. o. |
| Perte nette par action ordinaire | | |
| De base | 16 | (0,27) \$ |
| Après dilution | 16 | (0,27) \$ |
| 17 | 1,375 \$ | 1,375 \$ |
| 17 | 1,4375 \$ | 1,4375 \$ |
| 17 | 0,10 \$ | 0,25 \$ |

Voir les notes ci-jointes.

États du résultat global consolidés

| Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens) | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| Perte nette de l'exercice | (358 567) \$ | (11 318) \$ |
| Autres éléments du résultat global qui seront reclassés dans le résultat net au cours de périodes ultérieures | | |
| Reclassement de profits latents à la cession d'un placement disponible à la vente | (747) | — |
| Variation nette de la valeur des placements disponibles à la vente, nette de l'impôt | — | (314) |
| Variation nette des profits latents à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt | 23 471 | 22 945 |
| Résultat global de l'exercice | (335 843) \$ | 11 313 \$ |
| Résultat global attribuable aux : | | |
| Actionnaires de GCGI | (336 219) \$ | 8 433 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 376 \$ | 2 880 \$ |

Voir les notes cjointes.

États des variations des capitaux propres consolidés

| Aux et pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------|---------------------|
| Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice | 15 | 205 641 \$ | 205 641 \$ |
| Actions ordinaires au début de l'exercice | | 620 858 | 653 189 |
| Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions | | 11 772 | 21 321 |
| Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT) | | (46 616) | (58 240) |
| Libération d'actions ordinaires dont les droits sont acquis, achetées par la fiducie pour les avantages du personnel | | 25 768 | 20 867 |
| Actions annulées | | (4 779) | (11 702) |
| Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis | | 10 753 | (4 577) |
| Actions ordinaires à la fin de l'exercice | 16 | 617 756 | 620 858 |
| Surplus d'apport au début de l'exercice | | 85 597 | 74 037 |
| Paiements fondés sur des actions | | 5 084 | 5 595 |
| Actions annulées | | 1 340 | 656 |
| Vente (achat) de participations ne donnant pas le contrôle | | 1 517 | (3 092) |
| Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis | | (7 303) | 8 401 |
| Surplus d'apport à la fin de l'exercice | | 86 235 | 85 597 |
| Résultats non distribués au début de l'exercice | | 92 815 | 144 799 |
| Perte nette attribuable aux actionnaires de GCGI | | (358 471) | (13 184) |
| Dividendes sur actions ordinaires | 17 | (16 938) | (26 806) |
| Dividendes sur actions privilégiées | 17 | (11 992) | (11 994) |
| Résultats non distribués (déficit) à la fin de l'exercice | | (294 586) | 92 815 |
| Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice | | 112 631 | 91 014 |
| Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de GCGI | | 22 252 | 21 617 |
| Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice | | 134 883 | 112 631 |
| Total des capitaux propres | | 749 929 | 1 117 542 |
| Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice | | 10 275 | 14 912 |
| Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle | | 605 | (1 171) |
| Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | 376 | 2 880 |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | | (2 952) | (1 723) |
| Vente (achat) de participations ne donnant pas le contrôle | | 418 | (4 623) |
| Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice | | 8 722 | 10 275 |
| Total des capitaux propres | | 758 651 \$ | 1 127 817 \$ |

Voir les notes ci-jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

| Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|-----------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | |
| Perte nette de l'exercice | | (358 567) \$ | (11 318) \$ |
| Éléments sans effet de trésorerie | | | |
| Amortissement | 11, 12 | 25 339 | 28 428 |
| Recouvrement d'impôt différé | | (2 214) | (1 600) |
| Charge au titre de paiements fondés sur des actions | 18 | 51 900 | 61 305 |
| Dépréciation du goodwill et d'autres actifs | 12 | 321 037 | 14 535 |
| Dépréciation du placement dans Canadian First Financial Group Inc. | 7 | 4 000 | 1 000 |
| Sortie du bilan d'immobilisations incorporelles | | 2 350 | — |
| Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement | | | |
| Diminution des titres détenus | | 286 128 | 305 250 |
| Diminution des créances clients | | 410 704 | 341 381 |
| Augmentation de l'impôt sur le résultat à recevoir, montant net | | (10 667) | (1 153) |
| Diminution des titres vendus à découvert | | (227 758) | (266 619) |
| Diminution des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions | | (296 632) | (399 788) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | 205 620 | 71 421 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| (Diminution) augmentation de la dette bancaire | | (4 529) | 20 264 |
| Achat d'actions aux fins d'annulation | | (3 439) | (9 936) |
| Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du RILT | | (46 616) | (58 240) |
| Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires | | (16 839) | (26 806) |
| Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées | | (11 992) | (11 994) |
| Somme versée au titre du régime incitatif de CSH | | (2 700) | (1 295) |
| Produit tiré de l'exercice d'options sur actions | | — | 2 222 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | (86 115) | (85 785) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Achat de matériel et aménagements des locaux loués | | (10 565) | (5 232) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | (4 170) | (16 636) |
| Achat de participations ne donnant pas le contrôle | | — | (7 715) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (14 735) | (29 583) |
| Incidence du change sur les soldes de trésorerie | | 1 235 | 1 975 |
| Augmentation (diminution) de la situation de trésorerie | | 106 005 | (41 972) |
| Situation de trésorerie au début de l'exercice | | 322 324 | 364 296 |
| Situation de trésorerie à la fin de l'exercice | | 428 329 | 322 324 |
| Information supplémentaire sur les flux de trésorerie | | | |
| Intérêts reçus | | 16 892 \$ | 22 187 \$ |
| Intérêts payés | | 8 524 \$ | 12 836 \$ |
| Impôt sur le résultat payé | | 10 572 \$ | 16 020 \$ |

Voir les notes ci-jointes.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2016 et 2015

et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 01

Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, mène des activités sur les marchés des capitaux au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis, en Australie, en Chine et à Dubaï. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni et en Europe et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto (TSX). Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.A. Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Ses activités sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

NOTE 02

Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés sont fondés sur le coût historique, sauf pour les placements, les titres détenus, les titres vendus à découvert et certains actifs non courants dépréciés, qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et toutes les valeurs le sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 1^{er} juin 2016.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée doivent être consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, l'incorporation dans le coût des immobilisations incorporelles des coûts liés aux logiciels ainsi que les provisions.

Consolidation

Au 31 mars 2016, la Société détenait 50 % des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Limited (CGAL). La Société a aussi évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CGAL et le pouvoir qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles de CGAL et elle a déterminé qu'elle doit procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), en date du 31 mars 2016 et du 31 mars 2015. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL ont donc été consolidés. Même si la Société détenait 50 % des actions émises de CGAL en date du 31 mars 2016, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. Par conséquent, la Société a consolidé l'entité et comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 42 % au 31 mars 2016 (40 % au 31 mars 2015) représentant la portion de l'actif net identifiable de CGAL qui n'appartient pas à la Société. À la date d'acquisition, la participation ne donnant pas le contrôle a été établie au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 18), afin de remplir ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Il peut toutefois être nécessaire de faire une estimation pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont quasi achevées.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la échéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 18.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes, dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 12.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de l'estimation faite par la direction des valeurs non recouvrables probables. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue ses instruments financiers à la juste valeur. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également des provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

NOTE 03

Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

La Société a adopté la modification suivante, comme il est indiqué ci-après. Elle n'a adopté aucune nouvelle norme ou norme modifiée au cours de l'exercice.

Améliorations annuelles – Cycle 2011–2013

Les Améliorations annuelles – Cycle 2011–2013 comprennent une modification à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. La modification apportée à l'IFRS 13 précise que l'exception relative aux portefeuilles peut s'appliquer non seulement aux actifs financiers et aux passifs financiers, mais aussi aux autres contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39.

NOTE 04

Modifications futures des méthodes comptables

La Société surveille les modifications potentielles aux normes qui sont proposées par l'IASB et analyse l'incidence qu'elles pourraient avoir sur ses activités. Les modifications potentielles sont les suivantes :

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui tient compte de toutes les phases du projet lié aux instruments financiers et qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi que toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme présente de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. L'application rétrospective est exigée, mais la présentation des informations comparatives n'est pas obligatoire. La Société poursuit son évaluation de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Au cours du mois de juillet 2015, en raison d'importants commentaires formulés par des parties prenantes et afin de s'aligner sur le Financial Accounting Standards Board des États-Unis, l'IASB a décidé de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15. Par conséquent, l'IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Société poursuit son évaluation de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la nouvelle norme, qui exige que les preneurs comptabilisent les actifs et les passifs pour la plupart des contrats de location. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise, à condition que la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires (IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*) ait été appliquée ou soit appliquée à la même date que l'IFRS 16. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers.

NOTE 05**Résumé des principales méthodes comptables****CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES**

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (Genuity), de la participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (Canaccord Genuity Australia), Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP) et Eden Financial comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation et la technologie qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur

une période continue. En outre, un logiciel en développement est devenu prêt à être mis en service au cours de l'exercice 2016, et la Société en a commencé l'amortissement sur la durée d'utilité estimative de l'actif. Les périodes d'amortissement estimatives de ces immobilisations incorporelles amortissables sont comme suit :

| | Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises | | | | Développé en interne | |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|------------|-------------------|----------------------|--|
| | Genuity | Canaccord Genuity Australia | CSHP | Eden Financial | Logiciel | |
| Marques | Durée indéterminée | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | |
| Relations clients | 11 ans | 5 ans | 8 à 24 ans | 8 ans | s. o. | |
| Ententes de non-concurrence | 5 ans | 4,5 ans | s. o. | s. o. | s. o. | |
| Permis de négociation | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. | |
| Technologie | s. o. | s. o. | 3 ans | s. o. | 10 ans | |

Logiciel développé en interne

Les dépenses relatives au développement d'un projet individuel sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique de l'actif en question. L'actif est comptabilisé au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement du logiciel, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement de l'actif commence lorsque son développement est terminé et que l'actif est prêt à être mis en service. L'actif est amorti sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Si une telle indication existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif isolé à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs isolés sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i] Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers disponibles à la vente, le cas échéant.

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En ce qui a trait aux actifs financiers, le principe de la comptabilisation à la date de transaction s'applique, la date de transaction étant la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés lorsque engagés. Les coûts de transaction engagés pour tous les instruments financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans le coût de l'actif.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers acquis aux fins des activités de négociation sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur, les profits latents et pertes latentes en découlant étant comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. En outre, l'IAS 39 permet à une entité de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale ou de l'adoption de cette norme même si cet instrument ne répond pas à tous autres égards à la définition d'un instrument classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net tel qu'il est précisé dans l'IAS 39, dans la mesure où la juste valeur peut être déterminée de manière fiable. La Société n'a désigné aucun actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers de la Société classés comme détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres détenus, y compris les instruments financiers dérivés.

La Société évalue périodiquement le classement de ses actifs financiers comme détenus à des fins de transaction, si son intention de vendre les actifs financiers à court terme est toujours appropriée. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nettes de l'impôt, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés, auquel moment la variation est comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. Les placements en instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente pour lesquels on ne dispose pas de prix cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Les investissements de la Société dans Euroclear et Canadian First Financial Holdings Limited sont classés comme disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur estimée.

Actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur. Le coût amorti est calculé en tenant compte des primes ou des escomptes à l'acquisition et des honoraires ou des frais qui sont une partie intégrante de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus dans les comptes de résultat consolidés. La Société classe les créances clients comme prêts et créances. La Société ne possédait pas de placements détenus jusqu'à leur échéance au cours des exercices clos les 31 mars 2016 et 2015.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont eu une incidence importante et prolongée sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une incidence est importante ou prolongée. En posant ce jugement, la Société évalue, entre autres, la durée ou la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure au coût.

Dans le cas d'instruments d'emprunt classés comme étant disponibles à la vente, la dépréciation est établie selon les mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant comptabilisé au titre de la dépréciation correspond à la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de la perte de valeur sur le placement comptabilisé auparavant au compte de résultat.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte est comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés et est évalué comme l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii] Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme prêts et emprunts. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée, dans le cas des autres passifs financiers, des coûts de transaction directement attribuables.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la juste valeur par le biais du résultat net. La dette bancaire, la contrepartie éventuelle et les titres vendus à découvert, y compris les instruments financiers dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme prêts et emprunts

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme prêts et emprunts sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et emprunts comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer et la dette subordonnée. La valeur comptable des prêts et emprunts s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Les titres empruntés et les titres prêtés sont comptabilisés au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions. Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension restent inscrits à l'état de la situation financière consolidé. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire.

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services tarifés, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés comme une réduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ont totalisé 14,3 millions \$ (13,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2015).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des prises fermes et des autres transactions de financement de sociétés sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste consistent en des produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont constatés selon la date de transaction.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés de nos services de courtage de correspondance et les produits tirés des frais d'administration.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

| | |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériel informatique | 33 %, solde dégressif |
| Mobilier et matériel | 10 % à 20 %, solde dégressif |
| Aménagements des locaux loués | Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des baux respectifs |

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et la méthode d'amortissement utilisée sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat fiscal.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où elles sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT) et des prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

PERTE PAR ACTION ORDINAIRE

La perte de base par action ordinaire est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au RILT et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, lequel est basé sur la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction et les administrateurs) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (UAD) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution et comptabilise les coûts à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Le coût est comptabilisé graduellement.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD est passée à titre de charge au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 18). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord. La Société a évalué ses contrats de location et conclu qu'elle détient uniquement des contrats comportant des caractéristiques d'un contrat de location simple. Un contrat de location simple est un contrat qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages et la propriété d'un actif à un locataire. Les paiements au titre de la location simple sont comptabilisés à titre de charge dans les comptes de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 22.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société sont groupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni et Europe, Autres établissements à l'étranger et États-Unis.

| | 31 mars 2016 | | 31 mars 2015 | |
|---------------------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|---------------------------|
| | Titres détenus | Titres vendus à découvert | Titres détenus | Titres vendus à découvert |
| Titres de créance de sociétés et de gouvernements | 402 779 \$ | 341 264 \$ | 638 551 \$ | 555 792 \$ |
| Actions et débiteures convertibles | 161 967 | 86 171 | 209 577 | 98 847 |
| | 564 746 \$ | 427 435 \$ | 848 128 \$ | 654 639 \$ |

Au 31 mars 2016, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2016 à 2097 (de 2015 à 2097 au 31 mars 2015) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 15,00 % (de 0,0 % à 15,00 % au 31 mars 2015).

NOTE 07

Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 mars 2016, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, détenues par la Société se présentaient comme suit :

| | Détenus à des fins de transaction | | Disponibles à la vente | | Prêts et créances | | Prêts et emprunts | | Total | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Actifs financiers | | | | | | | | | | |
| Titres détenus | 564 746 \$ | 848 128 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 564 746 \$ | 848 128 \$ |
| Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières | — | — | — | — | 1 303 222 | 1 503 666 | — | — | 1 303 222 | 1 503 666 |
| Montants à recevoir des clients | — | — | — | — | 365 272 | 601 486 | — | — | 365 272 | 601 486 |
| Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie | — | — | — | — | 298 839 | 276 159 | — | — | 298 839 | 276 159 |
| Autres créances clients | — | — | — | — | 73 817 | 110 177 | — | — | 73 817 | 110 177 |
| Placements | — | — | 5 578 | 8 693 | — | — | — | — | 5 578 | 8 693 |
| Total des actifs financiers | 564 746 \$ | 848 128 \$ | 5 578 \$ | 8 693 \$ | 2 041 150 \$ | 2 491 488 \$ | — \$ | — \$ | 2 611 474 \$ | 3 348 309 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | | | |
| Titres vendus à découvert | 427 435 \$ | 654 639 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 427 435 \$ | 654 639 \$ |
| Montants à payer à des courtiers en valeurs mobilières | — | — | — | — | — | — | 986 993 | 1 172 198 | 986 993 | 1 172 198 |
| Montants à payer à des clients | — | — | — | — | — | — | 992 661 | 1 130 893 | 992 661 | 1 130 893 |
| Autres dettes fournisseurs et charges à payer | — | — | — | — | — | — | 205 393 | 224 545 | 205 393 | 224 545 |
| Dette subordonnée | — | — | — | — | — | — | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Total des passifs financiers | 427 435 \$ | 654 639 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 2 200 047 \$ | 2 542 636 \$ | 2 267 482 \$ | 3 197 275 \$ |

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Au 31 mars 2016, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

| | 31 mars 2016 | Juste valeur estimée | | |
|----------------------------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|--------------|
| | | 31 mars 2016 | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Titres détenus | | | | |
| Titres de créance de sociétés | 39 392 \$ | — \$ | 39 392 \$ | — \$ |
| Titres de créance de gouvernements | 363 387 | 186 126 | 177 261 | — |
| Titres de créance de sociétés et de gouvernements | 402 779 | 186 126 | 216 653 | — |
| Actions | 160 177 | 130 758 | 29 266 | 153 |
| Débiteures convertibles | 1 790 | — | 1 790 | — |
| Actions et débiteures convertibles | 161 967 | 130 758 | 31 056 | 153 |
| Placements disponibles à la vente | 5 578 | — | 3 138 | 2 440 |
| | 570 324 | 316 884 | 250 847 | 2 593 |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres de créance de sociétés | (14 498) | — | (14 498) | — |
| Titres de créance de gouvernements | (326 766) | (200 324) | (126 442) | — |
| Titres de créance de sociétés et de gouvernements | (341 264) | (200 324) | (140 940) | — |
| Actions | (86 171) | (67 923) | (18 248) | — |
| | (427 435) | (268 247) | (159 188) | — |

| | 31 mars 2015 | Juste valeur estimée | | |
|----------------------------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|--------------|
| | | 31 mars 2015 | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Titres détenus | | | | |
| Titres de créance de sociétés | 18 369 \$ | — \$ | 18 369 \$ | — \$ |
| Titres de créance de gouvernements | 620 182 | 128 049 | 492 133 | — |
| Titres de créance de sociétés et de gouvernements | 638 551 | 128 049 | 510 502 | — |
| Actions | 208 678 | 186 950 | 21 505 | 223 |
| Débiteures convertibles | 899 | — | 27 | 872 |
| Actions et débiteures convertibles | 209 577 | 186 950 | 21 532 | 1 095 |
| Placements disponibles à la vente | 8 693 | — | 3 963 | 4 730 |
| | 856 821 | 314 999 | 535 997 | 5 825 |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres de créance de sociétés | (18 032) | — | (18 032) | — |
| Titres de créance de gouvernements | (537 760) | (137 924) | (399 836) | — |
| Titres de créance de sociétés et de gouvernements | (555 792) | (137 924) | (417 868) | — |
| Actions | (98 847) | (95 715) | (3 132) | — |
| | (654 639) | (233 639) | (421 000) | — |

Variation des actifs financiers de niveau 3

| | |
|--------------------------------------------|-----------------|
| Solde au 31 mars 2014 | 20 628 \$ |
| Transfert vers les actifs de niveau 1 | (11 608) |
| Perte nette latente au cours de l'exercice | (2 865) |
| Divers | (330) |
| Solde au 31 mars 2015 | 5 825 \$ |
| Achat d'actifs de niveau 3 | 2 890 |
| Rachat des débetures | (1 107) |
| Perte nette latente au cours de l'exercice | (4 872) |
| Divers | (143) |
| Solde au 31 mars 2016 | 2 593 \$ |

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a effectué un placement additionnel de 0,5 million \$ dans les débetures de Canadian First Financial Group Inc. (Canadian First). La Société a également effectué un placement de 2,4 millions \$ dans Sphere Exchange Traded Investments Ltd (Sphere), une société à capital fermé du secteur des fonds négociés en Bourse.

La Société a reçu 1,1 million \$ en contrepartie du rachat de débetures par Canadian First.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a comptabilisé une perte latente de 4,9 millions \$, dont une tranche de 4,0 millions \$, relative à la dépréciation du placement dans Canadian First, a été comptabilisée comme une perte dans les produits tirés des activités de négociation à titre de contrepartiste. La tranche restante de 0,9 million \$ a été portée en réduction des produits tirés du financement de sociétés.

Estimation de la juste valeur**i. Instruments financiers de niveau 2**

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également le placement en actions de la Société dans Euroclear dont la juste valeur estimée s'élevait à 3,1 millions \$ au 31 mars 2016 (4,0 millions \$ au 31 mars 2015). La juste valeur actuelle est déterminée au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des transactions récentes de rachat d'actions.

ii. Instruments financiers de niveau 3**a. Placements disponibles à la vente**

Les placements disponibles à la vente comprenaient le placement en actions et en débetures de la Société dans Canadian First Financial Holdings Limited, dont la juste valeur était estimée à néant au 31 mars 2016 (4,7 millions \$ au 31 mars 2015) (note 10). La juste valeur du placement dans Canadian First Financial Holding Limited est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 4,0 millions \$ (1,0 million \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2015) à la suite de la variation des indicateurs de marché.

b. Détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements détenus à des fins de transaction au 31 mars 2016 s'établissait à 0,2 million \$ (1,1 million \$ au 31 mars 2015).

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspond à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés aux 31 mars 2016 et 2015.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins de un an. Au 31 mars 2016, la Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 10,8 millions \$ (12,0 millions \$ au 31 mars 2015) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2016 et 2015, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs à court terme figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de trois jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 21.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société au 31 mars 2016 :

| Passif financier | Valeur comptable | | Échéance contractuelle |
|----------------------------------------|------------------|--------------|---------------------------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | |
| Dettes bancaires | 14 910 \$ | 20 264 \$ | Remboursable à vue |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 2 185 047 | 2 527 636 | Remboursable à moins de un an |
| Titres vendus à découvert | 427 435 | 654 639 | Remboursable à moins de un an |
| Dettes subordonnées | 15 000 | 15 000 | Remboursable à vue ¹ |

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net au 31 mars 2016. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

| | 31 mars 2016 | | | 31 mars 2015 | | |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| | Valeur comptable Actif (passif) | Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net | Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net | Valeur comptable Actif (passif) | Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net | Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net |
| Instruments financiers | | | | | | |
| Actions et débetures convertibles détenues | 161 967 \$ | 6 681 \$ | (6 681) \$ | 209 577 \$ | 7 229 \$ | (7 229) \$ |
| Actions et débetures convertibles vendues à découvert | (86 171) | (3 555) | 3 555 | (98 847) | (3 409) | 3 409 |

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme disponibles à la vente sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes et qu'il n'y a pas de perte de valeur permanente. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

| | 31 mars 2016 | | | 31 mars 2015 | | |
|----------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Valeur comptable | Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global | Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global | Valeur comptable | Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global | Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global |
| Instrument financier | | | | | | |
| Placements | 5 578 \$ | 558 \$ | (558) \$ | 8 693 \$ | 545 \$ | (545) \$ |

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement. La dette bancaire porte intérêt au taux de 2,25 %.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2016 et 2015 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

| | 31 mars 2016 | | | 31 mars 2015 | | |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Valeur comptable Actif (passif) | Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net | Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ | Valeur comptable Actif (passif) | Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net | Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire | 413 419 \$ | 3 101 \$ | (3 101) \$ | 302 060 \$ | 1 894 \$ | (1 907) \$ |
| Titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert | 137 311 | (2 142) | 2 337 | 193 489 | (276) | 264 |
| Créditeurs des clients, montant net | (627 389) | (4 705) | (2 367) | (529 407) | (3 462) | (2 138) |
| Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie | 298 839 | 2 241 | (2 241) | 276 159 | 1 732 | (1 732) |
| Solde auprès de courtiers en valeurs mobilières, montant net | 316 229 | (20) | 1 | 331 468 | (37) | 2 |
| Dette subordonnée | 15 000 | (113) | 113 | 15 000 | (95) | 94 |

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits à l'état du résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2016 :

| Monnaie | Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net | Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net | Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global | Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dollar américain | (319) \$ | 319 \$ | 7 388 \$ | (7 388) \$ |
| Livre sterling | (618) | 618 | 42 023 | (42 023) |
| Dollar australien | néant | néant | 1 190 | (1 190) |

Au 31 mars 2015

| Monnaie | Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net | Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net | Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global | Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dollar américain | (973) \$ | 973 \$ | 8 304 \$ | (8 304) \$ |
| Livre sterling | (1 780) | 1 780 | 50 107 | (50 107) |
| Dollar australien | néant | néant | 2 489 | (2 489) |

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2016 étaient les suivants :

| | Notionnel (en millions) | Cours moyen | Échéance | Juste valeur |
|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|--------------|
| Pour vendre des dollars américains | 2,6 \$ US | 1,29 \$ (\$ CA/\$ US) | 1 ^{er} avril 2016 | (3) \$ |
| Pour acheter des dollars américains | 1,9 \$ US | 1,29 \$ (\$ CA/\$ US) | 1 ^{er} avril 2016 | 3 \$ |

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2015 étaient les suivants :

| | Notionnel (en millions) | Cours moyen | Échéance | Juste valeur |
|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------|--------------|
| Pour vendre des dollars américains | 7,5 \$ US | 1,27 \$ (\$ CA/\$ US) | 6 avril 2015 | 11 \$ |
| Pour acheter des dollars américains | 12,0 \$ US | 1,27 \$ (\$ CA/\$ US) | 6 avril 2015 | (20) \$ |
| Pour acheter des livres sterling | 2,5 £ | 1,88 \$ (\$ CA/£) | 30 avril 2015 | (6) \$ |
| Pour acheter des euros | 1,1 € | 1,38 \$ (\$ CA/€) | 31 juillet 2015 | (24) \$ |

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2016, leur échéance moyenne pondérée était de 69 jours (103 jours au 31 mars 2015). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le notionnel de ces contrats à terme au 31 mars 2016. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

| | 31 mars 2016 | | | 31 mars 2015 | | |
|----------------------------|--------------|----------|------------|--------------|------------|------------|
| | Actifs | Passifs | Notionnel | Actifs | Passifs | Notionnel |
| Contrats de change à terme | 5 682 \$ | 5 441 \$ | 294 162 \$ | 7 858 \$ | (7 635) \$ | 326 058 \$ |

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2016, le notional des contrats à terme standardisés sur obligations en cours s'établissait à une position acheteur de 10,9 millions \$ (1,6 million \$ au 31 mars 2015).

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des obligations du Trésor américain afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2016, le notional des contrats à terme standardisés sur des bons du Trésor américain en cours en position vendeur s'établissait à 12,3 millions \$ (9,5 millions \$ US) (néant au 31 mars 2015).

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés à l'état du résultat au cours de la période considérée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2016, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 0,00 % à 0,25 % (de 0,00 % à 0,42 % au 31 mars 2015).

| | Trésorerie | | Titres | |
|--------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | Prêtée ou livrée en garantie | Empruntée ou reçue en garantie | Prêtés ou livrés en garantie | Empruntés ou reçus en garantie |
| 31 mars 2016 | 118 897 \$ | 26 586 \$ | 27 347 \$ | 159 616 \$ |
| 31 mars 2015 | 155 031 | 43 393 | 42 734 | 172 615 |

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2016, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de 14,9 millions \$ (20,3 millions \$ au 31 mars 2015).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Les filiales de la Société disposent également d'autres facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 697,3 millions \$ (770,0 millions \$ au 31 mars 2015). Ces facilités de crédit, constituées de prêts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Aux 31 mars 2016 et 2015, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit.

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 2,6 millions \$ (2,0 millions \$ US) (1,1 million \$ (0,9 million \$ US) au 31 mars 2015) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2016 et 2015, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 08

Participations dans d'autres entités

Au 31 mars 2016, à des fins comptables, la Société détenait une participation donnant le contrôle de 58 % dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et Canaccord Genuity (Australia) Limited (60 % au 31 mars 2015). Ensemble, ces entités exercent leurs activités sous la bannière Canaccord Genuity Australia et leur établissement principal est situé en Australie. Comme il est indiqué à la note 21, Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a acheté des participations ne donnant pas le contrôle de 4,6 millions \$, faisant ainsi passer sa participation de 50 % au 31 mars 2014 à 60 % au 31 mars 2015. Par suite de l'achat, la Société a comptabilisé une réduction de son surplus d'apport de 3,4 millions \$. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a cédé des participations ne donnant pas le contrôle de 0,6 million \$, entraînant une augmentation de son surplus d'apport de 1,5 million \$. Le pourcentage de participation de la Société a diminué pour s'établir à 58 % par suite de la cession.

Pour l'exercice 2016, Canaccord Genuity Australia a comptabilisé une perte nette totale de 22,6 millions \$ (résultat net de 4,6 millions \$ en 2015). Au 31 mars 2016, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'établissait à 8,7 millions \$ (10,3 millions \$ au 31 mars 2015). Les informations financières résumées, y compris le goodwill à l'acquisition et les ajustements de consolidation, mais compte non tenu des éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

Le tableau qui suit est un résumé de l'état du résultat net pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015 :

| | Canaccord Genuity Australia | |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Pour les exercices clos les | | |
| Produits des activités ordinaires | 31 229 \$ | 41 608 \$ |
| Charges | (32 296) | 34 640 |
| Dépréciation du goodwill | (22 342) | — |
| Résultat net avant impôt sur le résultat | (23 409) | 6 968 |
| (Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat | (825) | 2 396 |
| Résultat net | (22 584) | 4 572 |
| Attribuable aux : | | |
| Actionnaires de GCGI | (22 488) | 2 706 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (96) | 1 866 |
| Total du résultat global | (21 401) | 6 813 |
| Attribuable aux : | | |
| Actionnaires de GCGI | (21 777) | 3 933 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 376 | 2 880 |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | 2 952 | 1 723 |

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2016 et 2015 :

| | Canaccord Genuity Australia | |
|----------------------|-----------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Actifs courants | 26 241 \$ | 34 280 \$ |
| Actifs non courants | 4 202 | 28 263 |
| Passifs courants | 7 470 | 11 440 |
| Passifs non courants | — | — |

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015 :

| | Canaccord Genuity Australia | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 715 \$ | 9 768 \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (5 667) | (3 545) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (370) | (8 108) |
| Incidence du change sur les soldes de trésorerie | (480) | (1 204) |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (5 802) \$ | (3 089) \$ |

NOTE 09

Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer

CRÉANCES CLIENTS

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Courtiers en valeurs mobilières | 1 303 222 \$ | 1 503 666 \$ |
| Clients | 365 272 | 601 486 |
| Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie | 298 839 | 276 159 |
| Divers | 73 817 | 110 177 |
| | 2 041 150 \$ | 2 491 488 \$ |

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Courtiers en valeurs mobilières | 986 993 \$ | 1 172 198 \$ |
| Clients | 992 661 | 1 130 893 |
| Divers | 205 393 | 224 545 |
| | 2 185 047 \$ | 2 527 636 \$ |

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants dus aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 5,70 % à 6,50 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2016, et respectivement de 5,85 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, la provision pour créances douteuses était de 10,8 millions \$ (12,0 millions \$ au 31 mars 2015). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

| | |
|------------------------------|------------------|
| Solde au 31 mars 2014 | 13 156 \$ |
| Charge pour l'exercice | 7 510 |
| Recouvrements | (8 818) |
| Sorties du bilan | 288 |
| Change | (151) |
| Solde au 31 mars 2015 | 11 985 \$ |
| Charge pour l'exercice | 4 808 |
| Recouvrements | (2 395) |
| Sorties du bilan | (3 681) |
| Change | 46 |
| Solde au 31 mars 2016 | 10 763 \$ |

NOTE 10

Placements

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| Disponibles à la vente | 5 578 \$ | 8 693 \$ |

La Société détient un placement dans Euroclear, l'une des principales chambres de compensation pour les titres négociés sur le marché européen.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a effectué un placement additionnel de 0,5 million \$ dans les débetures de Canadian First. La Société a également effectué un placement de 2,4 millions \$ dans Sphere, société à capital fermé du secteur des fonds négociés en Bourse.

En raison des variations des indicateurs de marché, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 4,0 millions \$ relative à son placement dans Canadian First au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, tel qu'il est décrit à la note 7.

NOTE 11 Matériel et aménagements des locaux loués

| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|-------------------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| 31 mars 2016 | | | |
| Matériel informatique | 10 825 \$ | 3 603 \$ | 7 222 \$ |
| Mobilier et matériel | 21 446 | 16 555 | 4 891 |
| Aménagements des locaux loués | 82 734 | 57 798 | 24 936 |
| | 115 005 | 77 956 | 37 049 |
| 31 mars 2015 | | | |
| Matériel informatique | 10 320 | 3 694 | 6 626 |
| Mobilier et matériel | 21 080 | 15 499 | 5 581 |
| Aménagements des locaux loués | 87 883 | 56 717 | 31 166 |
| | 119 283 | 75 910 | 43 373 |

| | Matériel informatique | Mobilier et matériel | Aménagements des locaux loués | Total |
|------------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------|-------------------|
| Coût | | | | |
| Solde au 31 mars 2014 | 10 628 \$ | 21 494 \$ | 78 833 \$ | 110 955 \$ |
| Ajouts | 2 913 | 660 | 1 659 | 5 232 |
| Cessions | (2 256) | (1 464) | (3 155) | (6 875) |
| Change | (965) | 390 | 8 516 | 7 941 |
| Divers | — | — | 2 030 | 2 030 |
| Solde au 31 mars 2015 | 10 320 \$ | 21 080 \$ | 87 883 \$ | 119 283 \$ |
| Ajouts | 3 277 | 1 351 | 5 937 | 10 565 |
| Cessions | (2 973) | (72) | (1 465) | (4 510) |
| Dépréciation | — | (691) | (10 184) | (10 875) |
| Change | 201 | (222) | 563 | 542 |
| Solde au 31 mars 2016 | 10 825 \$ | 21 446 \$ | 82 734 \$ | 115 005 \$ |

| | Matériel informatique | Mobilier et matériel | Aménagements des locaux loués | Total |
|----------------------------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------|------------------|
| Amortissement et dépréciation cumulés | | | | |
| Solde au 31 mars 2014 | 3 941 \$ | 14 913 \$ | 41 126 \$ | 59 980 \$ |
| Amortissement | 3 104 | 1 728 | 9 181 | 14 013 |
| Cessions | (2 243) | (1 370) | (2 840) | (6 453) |
| Change | (1 108) | 228 | 7 491 | 6 611 |
| Divers | — | — | 1 759 | 1 759 |
| Solde au 31 mars 2015 | 3 694 \$ | 15 499 \$ | 56 717 \$ | 75 910 \$ |
| Amortissement | 2 807 | 2 201 | 5 758 | 10 766 |
| Cessions | (2 957) | (64) | (624) | (3 645) |
| Dépréciation | — | (268) | (4 607) | (4 875) |
| Change | 59 | (813) | 554 | (200) |
| Solde au 31 mars 2016 | 3 603 \$ | 16 555 \$ | 57 798 \$ | 77 956 \$ |

La valeur comptable de toute immobilisation corporelle temporairement inutilisée n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2016 et 2015.

NOTE 12

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

| | Immobilisations incorporelles identifiables | | | | | | | Total |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------|-------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | Goodwill | Marques | Relations clients | Technologie | Logiciels en développement | Non-concurrence | Permis de négociation | |
| Montant brut | | | | | | | | |
| Solde au 31 mars 2014 | 521 157 \$ | 46 795 \$ | 96 612 \$ | 6 899 \$ | 7 002 \$ | 14 358 \$ | 195 | \$ 171 861 |
| Ajouts | — | — | — | — | 16 884 | — | — | 16 884 |
| Transfert entre catégories | — | — | — | 19 395 | (19 395) | — | — | — |
| Divers | — | (1 865) | — | — | — | — | — | (1 865) |
| Change | 5 207 | — | 966 | 301 | — | (413) | (11) | 843 |
| Solde au 31 mars 2015 | 526 364 | 44 930 | 97 578 | 26 595 | 4 491 | 13 945 | 184 | 187 723 |
| Ajouts | — | — | — | 1 444 | 2 726 | — | — | 4 170 |
| Transfert entre catégories | — | — | — | 2 691 | (2 691) | — | — | — |
| Divers | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Change | — | — | (152) | (218) | (20) | 208 | 12 | (170) |
| Solde au 31 mars 2016 | 526 364 | 44 930 | 97 426 | 30 512 | 4 506 | 14 153 | 196 | 191 723 |
| Amortissement et dépréciation cumulés | | | | | | | | |
| Solde au 31 mars 2014 | (6 250) | (1 865) | (23 847) | (4 947) | — | (9 552) | — | (40 211) |
| Amortissement | — | — | (9 427) | (2 259) | — | (3 038) | — | (14 724) |
| Dépréciation | (14 535) | — | — | — | — | — | — | — |
| Divers | — | 1 865 | — | — | — | — | — | 1 865 |
| Change | — | — | 77 | (146) | — | 293 | — | 224 |
| Solde au 31 mars 2015 | (20 785) | — | (33 197) | (7 352) | — | (12 297) | — | (52 846) |
| Amortissement | — | — | (9 799) | (3 470) | — | (1 645) | — | (14 914) |
| Dépréciation | (301 847) | — | (1 564) | — | (2 350) | — | (196) | (4 110) |
| Change | — | — | 294 | 268 | — | (211) | — | 351 |
| Solde au 31 mars 2016 | (322 632) | — | (44 266) | (10 554) | (2 350) | (14 153) | (196) | (71 519) |
| Valeur comptable nette | | | | | | | | |
| 31 mars 2015 | 505 579 | 44 930 | 64 381 | 19 243 | 4 491 | 1 648 | 184 | 134 877 |
| 31 mars 2016 | 203 732 | 44 930 | 53 160 | 19 958 | 2 156 | — | — | 120 204 |

L'incidence combinée de la faiblesse des marchés boursiers à l'échelle mondiale et de chacune des principales régions où Canaccord Genuity mène ses activités a entraîné le fléchissement des activités commerciales, la baisse des produits des activités ordinaires et la diminution de la rentabilité de ces UGT. Du fait de l'évolution défavorable du contexte commercial, de la faiblesse continue des prix des produits de base et des perspectives moroses pour l'année civile 2016 alors que persistent les conditions économiques négatives, la Société a déterminé que la valeur comptable des UGT de Canaccord Genuity dépassait leur juste valeur. Par conséquent, elle a comptabilisé des charges de dépréciation relatives au goodwill affecté aux UGT suivantes du secteur Canaccord Genuity : i) Canada – 150,0 millions \$, ii) Royaume-Uni et Europe – 106,9 millions \$, iii) États-Unis – 10,0 millions \$, iv) Autres établissements à l'étranger en Australie – 22,1 millions \$ et v) Autres établissements à l'étranger à Singapour – 24,3 millions \$.

En outre, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation respectivement de 1,6 million \$ et de 0,2 million \$ relatives aux immobilisations incorporelles non amorties affectées aux activités des Autres établissements à l'étranger à Singapour et en Australie.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a aussi comptabilisé une charge de dépréciation de 6,0 millions \$ liée à la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués relative aux activités de Canaccord Genuity aux États-Unis, en raison de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de cette UGT.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 2,4 millions \$ liée aux logiciels en développement après qu'une solution de rechange ait été privilégiée au troisième trimestre de l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, après avoir subi des pertes opérationnelles en Chine et révisé à la baisse ses prévisions de produits des activités ordinaires en raison de l'évolution de la conjoncture de l'économie et du marché dans ses autres établissements à l'étranger en Chine et à Singapour, la Société a établi que la valeur comptable de ces UGT était supérieure à leur juste valeur et que le goodwill qui leur était affecté s'était déprécié. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation respectivement de 4,5 millions \$ et 10,0 millions \$ au titre du goodwill affecté à ces UGT au cours de l'exercice 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, des immobilisations incorporelles d'un montant de 19,4 millions \$ ont été transférées de la catégorie Logiciels en développement à la catégorie Technologie. Ces immobilisations incorporelles se rapportent à un logiciel d'arrière-guichet destiné aux activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe. Le logiciel a été mis en service au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 et est amorti sur la durée d'utilité estimative de 10 ans. Les ajouts aux immobilisations incorporelles de la catégorie Logiciels en développement avant que celles-ci soient mises en service au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 sont liés aux coûts directement attribuables au développement de logiciels, y compris les coûts relatifs à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET D'AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

| | Immobilisations incorporelles à durée indéterminée | | Goodwill | | Total | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| UGT de Canaccord Genuity | | | | | | |
| Canada | 44 930 \$ | 44 930 \$ | 92 074 \$ | 242 074 \$ | 137 004 \$ | 287 004 \$ |
| Royaume-Uni et Europe | — | — | — | 97 676 | — | 97 676 |
| États-Unis | — | — | — | 9 103 | — | 9 103 |
| Autres établissements à l'étranger (Chine) | — | — | — | — | — | — |
| Autres établissements à l'étranger (Australie) | — | 188 | — | 21 265 | — | 21 453 |
| Autres établissements à l'étranger (Singapour) | — | — | — | 22 971 | — | 22 971 |
| UGT de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity | | | | | | |
| Royaume-Uni et Europe (îles de la Manche) | — | — | 100 585 | 101 335 | 100 585 | 101 335 |
| Royaume-Uni et Europe (Eden Financial) | — | — | 11 073 | 11 155 | 11 073 | 11 155 |
| | 44 930 \$ | 45 118 \$ | 203 732 \$ | 505 579 \$ | 248 662 \$ | 550 697 \$ |

On considère que la marque Genuity a une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation. Un test de dépréciation intermédiaire du goodwill et d'autres actifs a donc été effectué pour toutes les UGT pertinentes en date du 30 juin 2015, du 30 septembre 2015 et du 31 décembre 2015, et une charge de dépréciation de 321,0 millions \$ a été comptabilisée au cours du troisième de l'exercice 2016.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs qui sont considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions du marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué, et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de

chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les UGT qui ont continué de comptabiliser le goodwill à sa valeur comptable en date du 31 mars 2015 sont Canaccord Genuity au Canada et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni. Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chacune de ces UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 %. Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisent des taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés sur cinq ans allant de 4,8 % à 5,0 % (5,0 % au 31 mars 2015) ainsi que des estimations à l'égard des marges opérationnelles. Les taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés utilisés ont été a) pour le secteur Canaccord Genuity, i) de 5,0 % pour le Canada, et b) pour le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity, de 4,8 % à 5,0 % pour le Royaume-Uni et l'Europe (îles de la Manche) ainsi que pour le Royaume-Uni. Le taux de croissance final utilisé pour Canaccord Genuity au Canada et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni a été de 2,5 % (2,5 % au 31 mars 2015).

Le test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée pour l'UGT de Canaccord Genuity au Canada. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir sur les montants recouvrables des UGT des diminutions raisonnablement possibles des produits des activités ordinaires estimatifs pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2017 et des baisses raisonnablement possibles des taux de croissance après cette période, ainsi que des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Une augmentation du taux d'actualisation de 3,3 points de pourcentage, une diminution de 20,0 millions \$ des produits des activités ordinaires estimatifs pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ou une baisse de 7,8 points de pourcentage de la croissance annuelle composée sur cinq ans pourraient faire en sorte que le montant recouvrable estimatif devienne inférieur à la valeur comptable, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation de pertes de valeur. Les pertes de valeur seraient établies en fonction de l'incidence de tout changement apporté aux principales hypothèses, y compris toute répercussion de ces changements sur le résultat d'exploitation estimatif et d'autres facteurs.

NOTE 13**Impôt sur le résultat**

Les principales composantes (du recouvrement) de la charge d'impôt comprennent :

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Comptes de résultat consolidés | | |
| (Recouvrement) charge d'impôt exigible | | |
| (Recouvrement) charge d'impôt exigible | (2 584) \$ | 8 510 \$ |
| Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs | (606) | (1 249) |
| | (3 190) | 7 261 |
| Recouvrement d'impôt différé | | |
| Naissance et résorption de différences temporaires | (2 127) | (1 589) |
| Incidence des variations des taux d'impôt | (87) | (11) |
| | (2 214) | (1 600) |
| (Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) aux comptes de résultat | (5 404) \$ | 5 661 \$ |

(Le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt sur le résultat | (363 971) \$ | (5 657) \$ |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 26,0 % (26,0 % en 2015) | (94 632) | (1 471) |
| Différence des taux d'impôt des administrations étrangères | (3 663) | (1 685) |
| Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable | 3 241 | 2 533 |
| Dépréciation du goodwill et d'autres actifs | 81 913 | 2 600 |
| Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales | 923 | 760 |
| Écart de taux d'imposition | (2 033) | (1 059) |
| Pertes fiscales et autres différences temporaires non comptabilisées | 3 827 | 3 430 |
| Paiements fondés sur des actions | 5 020 | 553 |
| (Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) aux comptes de résultat | (5 404) \$ | 5 661 \$ |

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

| | États de la situation financière consolidés | | Comptes de résultat consolidés | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Profit latent sur les titres détenus | (1 106) \$ | (1 585) \$ | (479) \$ | (370) \$ |
| Provisions pour litiges | 356 | 602 | 246 | 1 073 |
| Rémunération non versée | 2 258 | 2 179 | (80) | 109 |
| Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette | 2 687 | 2 786 | 23 | (598) |
| Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires | 1 252 | 3 448 | 2 197 | 344 |
| Reports de pertes en avant | 8 636 | 7 612 | (2 573) | (3 049) |
| Frais d'émission d'actions ordinaires et privilégiées | 138 | 741 | 603 | 512 |
| RILT | 13 858 | 11 898 | (1 960) | 3 520 |
| Autres immobilisations incorporelles | (19 770) | (21 762) | (1 987) | (2 706) |
| Divers | 2 462 | 2 172 | 1 796 | (435) |
| | 10 771 \$ | 8 091 \$ | (2 214) \$ | (1 600) \$ |

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés sont comme suit :

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Actifs d'impôt différé | 11 221 \$ | 10 148 \$ |
| Passifs d'impôt différé | (450) | (2 057) |
| | 10 771 \$ | 8 091 \$ |

Les variations du montant net des actifs et passifs d'impôt différé survenues au cours de l'exercice se présentent comme suit :

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|
| Solde d'ouverture au 1^{er} avril | 8 091 \$ | 6 707 \$ |
| Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés | 2 214 | 1 600 |
| Effet de change sur les actifs et passifs d'impôt différé | 134 | (231) |
| Divers | 332 | 15 |
| Solde de clôture au 31 mars | 10 771 \$ | 8 091 \$ |

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Des pertes fiscales reportées en avant de 20,6 millions \$ (19,3 millions \$ en 2015) au Royaume-Uni et en Europe ont été comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment. Au Canada, des pertes fiscales reportées en avant de 14,7 millions \$ (11,2 millions \$ en 2015) ont été comptabilisées comme actifs d'impôt différé et elles peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans.

À la date de clôture, la Société a reporté en avant des pertes fiscales d'environ 42,2 millions \$ (30,6 millions \$ en 2015) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces pertes à titre d'actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2029.

Les autres différences temporaires non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé liés aux filiales à l'extérieur du Canada s'établissaient à 26,3 millions \$ au 31 mars 2016 (26,7 millions \$ en 2015). Comme les filiales à l'extérieur du Canada ont subi des pertes par le passé et que les différences temporaires déductibles pourraient ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé, aucun actif n'a été comptabilisé, étant donné qu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé.

NOTE 14 Dette subordonnée

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel majoré de 4 % par année, remboursable à vue | 15 000 \$ | 15 000 \$ |

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRCVM. Aux 31 mars 2016 et 2015, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 6,7 % et 6,85 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

NOTE 15 Actions privilégiées

| | 31 mars 2016 | | 31 mars 2015 | |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|
| | Montant | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions |
| Actions privilégiées de série A, émises et en circulation | 110 818 \$ | 4 540 000 | 110 818 \$ | 4 540 000 |
| Actions privilégiées de série C, émises et en circulation | 97 450 | 4 000 000 | 97 450 | 4 000 000 |
| Actions privilégiées de série C, détenues comme actions autodétenues | (2 627) | (106 794) | (2 627) | (106 794) |
| | 94 823 | 3 893 206 | 94 823 | 3 893 206 |
| | 205 641 \$ | 8 433 206 | 205 641 \$ | 8 433 206 |

i] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A ont le droit, à leur gré, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série A le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série B sont rachetables au gré de la Société le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

ii] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 juin 2017. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C ont le droit, à leur gré, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série D), sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série D auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série C le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série D sont rachetables au gré de la Société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

NOTE 16**Actions ordinaires**

| | 31 mars 2016 | | 31 mars 2015 | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Montant | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions |
| Émises et entièrement libérées | 729 502 \$ | 103 812 814 | 722 509 \$ | 102 607 705 |
| Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis | (15 099) | (2 557 568) | (25 852) | (3 424 549) |
| Détenues dans le cadre du RILT | (96 647) | (12 171 624) | (75 799) | (7 388 489) |
| | 617 756 \$ | 89 083 622 | 620 858 \$ | 91 794 667 |

i] AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

ii] ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

| | Nombre d'actions | Montant |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Solde au 31 mars 2014 | 101 471 456 | 713 140 \$ |
| Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 18) | 2 565 653 | 18 901 |
| Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 18) | 270 528 | 2 420 |
| Actions annulées | (1 699 932) | (11 952) |
| Solde au 31 mars 2015 | 102 607 705 | 722 509 |
| Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 18) | 1 806 115 | 10 023 |
| Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 18) | 77 830 | 1 749 |
| Actions annulées | (678 836) | (4 779) |
| Solde au 31 mars 2016 | 103 812 814 | 729 502 \$ |

Le 5 août 2015, la Société a déposé un avis de renouvellement de son OPRCNA qui lui permet de racheter, du 13 août 2015 au 12 août 2016, jusqu'à concurrence de 5 163 737 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, un total de 624 350 actions ont été achetées et annulées dans le cadre de l'OPRCNA.

iii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv] PERTE PAR ACTION ORDINAIRE

| | Pour les exercices clos les | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Perte par action ordinaire | | |
| Perte attribuable aux actionnaires de GCGI | (358 471) \$ | (13 184) \$ |
| Dividendes sur actions privilégiées | (11 992) | (11 877) |
| Perte attribuable aux actionnaires ordinaires | (370 463) | (25 061) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires | 90 552 860 | 91 693 485 |
| Perte par action | (4,09) \$ | (0,27) \$ |
| Perte diluée par action ordinaire | | |
| Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires | (370 463) | (25 061) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires | s. o. | s. o. |
| Effet dilutif dans le cadre du RILT (nombre) | s. o. | s. o. |
| Effet dilutif lié aux autres régimes de paiements fondés sur des actions ordinaires (nombre) | s. o. | s. o. |
| Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires | s. o. | s. o. |
| Perte par action ordinaire | (4,09) \$ | (0,27) \$ |

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, les instruments comportant des actions ordinaires potentielles ont été exclus des calculs de la perte diluée par action, ces instruments étant antidilutifs.

Aucune autre transaction comportant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles, qui aurait eu une incidence importante sur la perte par action ordinaire, n'a eu lieu entre la date de clôture et la date d'autorisation de la publication de ces états financiers.

NOTE 17

Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 :

| Date de clôture des registres | Date de paiement | Dividende en espèces par action ordinaire | Montant total de dividendes sur actions ordinaires |
|-------------------------------|-------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 19 juin 2015 | 2 juillet 2015 | 0,05 \$ | 5 163 \$ |
| 28 août 2015 | 10 septembre 2015 | 0,05 \$ | 5 165 \$ |
| 20 novembre 2015 | 10 décembre 2015 | 0,05 \$ | 5 163 \$ |

Le 1^{er} juin 2016, le conseil d'administration a examiné la politique de dividende de la Société à la lumière du contexte de marché et des activités commerciales et a convenu de maintenir la suspension du dividende trimestriel sur les actions ordinaires. Cette suspension sera revue chaque trimestre et sera fonction du contexte commercial et de la rentabilité (note 25).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

| Date de clôture des registres | Date de paiement | Dividende en espèces par action privilégiée de série A | Dividende en espèces par action privilégiée de série C | Montant total de dividendes sur actions privilégiées |
|-------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 19 juin 2015 | 30 juin 2015 | 0,34375 \$ | 0,359375 \$ | 2 998 \$ |
| 18 septembre 2015 | 30 septembre 2015 | 0,34375 \$ | 0,359375 \$ | 2 998 \$ |
| 18 décembre 2015 | 31 décembre 2015 | 0,34375 \$ | 0,359375 \$ | 2 998 \$ |
| 18 mars 2016 | 31 mars 2016 | 0,34375 \$ | 0,359375 \$ | 2 998 \$ |

Le 1^{er} juin 2016, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2016 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 17 juin 2016 (note 25).

Le 1^{er} juin 2016, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2016 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 17 juin 2016 (note 25).

NOTE 18**Régimes de paiement fondé sur des actions****ij) RILT**

En vertu du RILT, des unités d'actions temporairement inaccessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, une fiducie pour les avantages du personnel a été constituée. La Société ou certaines de ses filiales, selon le cas, versent dans les fiducies pour les avantages du personnel (les « fiducies ») des fonds que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. La Société peut aussi émettre des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants du régime par suite de l'acquisition des droits rattachés aux UATI.

Il y a eu 8 130 645 UATI (5 562 539 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2015) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Les fiducies ont acquis 7 554 788 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 (5 112 934 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015).

Le nombre d'actions dont les droits sont acquis et le nombre d'actions auxquelles il a été renoncé comprennent les actions attribuées dans le cadre du RILT du régime incitatif de CSH (note 18 iv)).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution et est amortie selon le calendrier d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition des droits qui est généralement de trois ans. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'est établie à 6,34 \$ (10,58 \$ au 31 mars 2015).

| | Nombre |
|----------------------------------------------|--------------------|
| Attributions en cours au 31 mars 2014 | 10 583 243 |
| Attributions | 5 562 539 |
| Actions dont les droits sont acquis | (4 776 985) |
| Actions auxquelles il a été renoncé | (622 579) |
| Attributions en cours au 31 mars 2015 | 10 746 218 |
| Attributions | 8 130 645 |
| Actions dont les droits sont acquis | (3 951 322) |
| Annulations | (1 815 790) |
| Actions auxquelles il a été renoncé | (1 146 896) |
| Attributions en cours au 31 mars 2016 | 11 962 855 |

| | Nombre |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2014 | 4 734 446 |
| Actions acquises | 5 112 934 |
| Actions libérées à l'acquisition des droits | (2 458 891) |
| Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2015 | 7 388 489 |
| Actions acquises | 7 554 788 |
| Actions libérées à l'acquisition des droits | (2 771 653) |
| Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2016 | 12 171 624 |

ii) PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Ces prêts sont des transactions réglées en instruments de capitaux propres et font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans (note 16 iii)),

iii] RÉGIMES DE REMPLACEMENT D' ACTIONS

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions ordinaires de la Société en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

| | Nombre |
|------------------------------|---------------|
| Solde au 31 mars 2014 | 99 231 |
| Exercées | (66 338) |
| Solde au 31 mars 2015 | 32 893 |
| Exercées | (7 256) |
| Solde au 31 mars 2016 | 25 637 |

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours au 31 mars 2016 :

| Fourchette du prix d'exercice | Options en cours | | | Options exerçables | |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires | Durée contractuelle restante moyenne pondérée | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options exerçables | Prix d'exercice moyen pondéré |
| néant \$ | 25 637 | 5,01 | néant | 25 637 | néant |

Régime d'intéressement à long terme de remplacement de Collins Stewart Hawkpoint mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions de la Société en vertu du RILT de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

| | Nombre |
|---------------------------------------|----------------|
| Attributions en cours au 31 mars 2014 | 496 996 |
| Exercées | (204 190) |
| Actions auxquelles il a été renoncé | (10 832) |
| Solde au 31 mars 2015 | 281 974 |
| Exercées | (70 574) |
| Solde au 31 mars 2016 | 211 400 |

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours au 31 mars 2016 :

| Fourchette du prix d'exercice | Options en cours | | | Options exerçables | |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires | Durée contractuelle restante moyenne pondérée | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options exerçables | Prix d'exercice moyen pondéré |
| néant \$ | 211 400 | 5,01 | néant | 211 400 | néant |

iv] RÉGIME INCITATIF DE CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a attribué 2 418 861 UATI, dont les droits sont acquis sur une période de cinq ans. Conformément au programme, les droits de un tiers du total des UATI (806 302 UATI) ont été acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution selon les modalités du RILT existant. Les droits des deux autres tiers des UATI (1 612 559 UATI) seront acquis selon les modalités du nouveau régime incitatif de CSH, soit la moitié des 1 612 559 UATI, au quatrième anniversaire et l'autre moitié, au cinquième anniversaire.

| | RILT (nombre) | Régime autre que le RILT (nombre) | Nombre total d'UATI attribuées |
|----------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| Solde au 31 mars 2014 | 725 257 | 1 450 480 | 2 175 737 |
| Unités d'actions dont les droits sont acquis | (666 551) | — | (666 551) |
| Unités d'actions auxquelles il a été renoncé | (58 706) | (117 413) | (176 119) |
| Solde au 31 mars 2015 | — | 1 333 067 | 1 333 067 |
| Unités d'actions dont les droits sont acquis | — | (626 446) | (626 446) |
| Unités d'actions auxquelles il a été renoncé | — | (55 545) | (55 545) |
| Solde au 31 mars 2016 | — | 651 076 | 651 076 |

Chaque date d'acquisition des droits, les UATI permettent au bénéficiaire de l'attribution de recevoir une somme en trésorerie ou des actions ordinaires de la Société. Si, à la date d'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$ par action, la Société, à sa discrétion, versera à l'employé une somme en trésorerie équivalant à a) 8,50 \$ multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, ou b) la différence entre 8,50 \$ et le cours de l'action à la date d'acquisition des droits, multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, majoré du nombre d'actions équivalant au nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date. Si le cours de l'action est supérieur à 8,50 \$, la Société réglera les UATI en actions ordinaires.

En vertu de ce régime, les attributions doivent faire l'objet d'un règlement total ou partiel en trésorerie si, au moment de l'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$. Dans la mesure où un règlement en trésorerie est considéré comme étant probable, une partie de ces attributions est traitée comme étant réglée en trésorerie et inscrite aux états de la situation financière à titre de passif. Au 31 mars 2016, la valeur comptable du passif s'élevait à 2,1 millions \$ (1,7 million \$ au 31 mars 2015).

La juste valeur des UATI à la date d'attribution était de 8,50 \$, pour une valeur totale du régime de 20,2 millions \$, laquelle est amortie de façon graduelle.

v] OPTIONS SUR ACTIONS

La Société a attribué précédemment des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquièrent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquièrent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans à partir de la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il a été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgateion. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société au 31 mars 2016, et des variations survenues au cours de la période close à cette date :

| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
|------------------------------|------------------|----------------------------------|
| Solde au 31 mars 2014 | 1 959 632 | 9,23 \$ |
| Exercées | (234 636) | 9,47 \$ |
| Arrivées à échéance | (115 642) | 9,47 \$ |
| Solde au 31 mars 2015 | 1 609 354 | 9,25 \$ |
| Exercées | — | — |
| Arrivées à échéance | (100 000) | 7,21 \$ |
| Solde au 31 mars 2016 | 1 509 354 | 9,38 \$ |

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours au 31 mars 2016 :

| Fourchette du prix d'exercice | Options en cours | | | Options exerçables | |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires | Durée contractuelle restante moyenne pondérée | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options exerçables | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 8,39 \$ – 9,47 \$ | 1 509 354 | 1,50 | 9,38 \$ | 1 509 354 | 9,38 \$ |

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. La volatilité se fonde sur la tendance historique des cours de l'action de la Société. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions de la Société.

vi] UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'UAD pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société, et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a attribué 92 461 UAD (53 307 UAD en 2015). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2016 était de 1,0 million \$ (1,2 million \$ au 31 mars 2015).

vii] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

| | Pour les exercices clos les | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| RILT | 42 348 \$ | 36 496 \$ |
| Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires | 5 552 | 15 824 |
| Régime incitatif de CSH | 3 148 | 4 062 |
| Unités d'actions différées (réglées en trésorerie) | (489) | (320) |
| Divers | (19) | 1 483 |
| Charge accélérée au titre des paiements fondés sur des actions incluse à titre de frais de restructuration | 1 360 | 3 760 |
| Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions | 51 900 \$ | 61 305 \$ |

L'amortissement accéléré lié aux primes annulées au cours de l'exercice le 31 mars 2016 est inclus dans la charge au titre du RILT. L'annulation tenait compte de l'attribution de 1,5 million d'UATI (d'une valeur de 8,9 millions \$) par suite de la nomination du chef de la direction, auxquelles il a renoncé le 31 mars 2016.

NOTE 19 Transactions avec des parties liées

ij) FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

| | Pays de constitution en société | Participation en % | |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------|
| | | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Corporation Canaccord Genuity | Canada | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity SAS | France | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Wealth (International) Limited | Guernesey | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Financial Planning Limited | Royaume-Uni | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Wealth Limited | Royaume-Uni | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Wealth Group Limited | Royaume-Uni | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited | Guernesey | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Limited | Royaume-Uni | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Inc. | États-Unis | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc. | États-Unis | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd. | Canada | 100 % | 100 % |
| Canaccord Asset Management Inc. | Canada | 100 % | 100 % |
| Canaccord Adams Financial Group Inc. | États-Unis | 100 % | 100 % |
| Collins Stewart Inc. | États-Unis | 100 % | 100 % |
| Canaccord Adams (Delaware) Inc. | États-Unis | 100 % | 100 % |
| Canaccord Adams Financial Group ULC | Canada | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Securities LLC | États-Unis | 100 % | 100 % |
| Stockwave Equities Ltd. | Canada | 100 % | 100 % |
| CLD Financial Opportunities Limited | Canada | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd** | Singapour | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited | Chine (RAS de Hong Kong) | 100 % | 100 % |
| Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd* | Australie | 50 % | 50 % |
| Canaccord Genuity (Australia) Limited* | Australie | 50 % | 50 % |
| 加通贝祥 (北京) 投资顾问有限公司 (Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited) | Chine | 100 % | 100 % |
| The Balloch Group Limited | Îles Vierges britanniques | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited | Chine (RAS de Hong Kong) | 100 % | 100 % |
| Canaccord Genuity (Dubai) Ltd. | Émirats arabes unis | 100 % | s. o. |

* La Société détient 50 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et de Canaccord Genuity (Australia) Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en date du 31 mars 2016, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (60 % au 31 mars 2015) (note 8).

** Le 8 avril 2016, la Société a conclu un contrat visant la vente de ses actions dans Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd. Cette vente est assujettie à l'approbation réglementaire de l'Autorité monétaire de Singapour et devrait avoir lieu au cours deuxième trimestre de l'exercice 2017 (note 25).

ii) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2016 et 2015 :

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 4 668 \$ | 8 063 \$ |
| Paiements fondés sur des actions | 2 526 | 9 412 |
| Rémunération totale versée aux principaux dirigeants | 7 194 \$ | 17 475 \$ |

Dans le cadre de l'accord de rémunération globale se rapportant à sa nomination à titre de chef de la direction le 1^{er} octobre 2015, le chef de la direction s'est vu attribuer 1,5 million d'UATI, d'une valeur de 8,9 millions \$. Il a renoncé à cette prime le 31 mars 2016, et le montant de la prime n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus.

iii] AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|----------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Créances clients | 61 | — |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 4 035 | 1 041 |

iv] MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

NOTE 20**Information sectorielle**

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés et les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, et aux États-Unis. Les activités des Autres établissements à l'étranger comprennent les activités de Canaccord Genuity (Barbados) Ltd., Canaccord Genuity Asia et la participation donnant le contrôle de 58 % (60 % au 31 mars 2015) dans Canaccord Genuity Australia, et sont aussi incluses dans Canaccord Genuity.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, et du Royaume-Uni et d'Europe.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte, parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Canaccord Genuity, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et à la participation donnant le contrôle dans Canaccord Genuity Australia. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de CSHP est attribué aux secteurs Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial Ltd.). L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires, le résultat avant impôts et les imputations intersectorielles sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

| Pour les exercices clos les | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------|----------------------------|--------------|----------------------|--------------------------------------------------|----------------------------|------------|
| | 31 mars 2016 | | | | 31 mars 2015 | | | |
| | Canaccord Genuity | Gestion de patrimoine Canaccord Genuity | Non sectoriel et autres | Total | Canaccord Genuity | Gestion de patrimoine Canaccord Genuity | Non sectoriel et Autres | Total |
| Produits des activités ordinaires, compte non tenu des produits d'intérêts | 528 999 \$ | 236 663 \$ | 5 313 \$ | 770 975 \$ | 606 497 \$ | 240 178 \$ | 11 876 \$ | 858 551 \$ |
| Produits d'intérêts | 3 271 | 9 904 | 3 655 | 16 830 | 6 608 | 10 712 | 4 892 | 22 212 |
| Charges, à l'exception des éléments ci-dessous | 501 625 | 196 961 | 53 111 | 751 697 | 527 380 | 202 480 | 50 912 | 780 772 |
| Amortissement | 13 915 | 10 264 | 1 160 | 25 339 | 15 417 | 11 091 | 1 920 | 28 428 |
| Frais de développement | 7 869 | 6 911 | 11 349 | 26 129 | 9 467 | 8 217 | 6 764 | 24 448 |
| Charges d'intérêts | 8 542 | 241 | 1 439 | 10 222 | 11 467 | 539 | 1 418 | 13 424 |
| Frais de restructuration | 11 305 | 165 | 5 882 | 17 352 | 20 997 | 783 | 3 033 | 24 813 |
| Dépréciation du goodwill | 321 037 | — | — | 321 037 | 14 535 | — | — | 14 535 |
| Résultat avant impôt sur le résultat et imputations intersectorielles | (332 023) | 32 025 | (63 973) | (363 971) | 13 842 | 27 780 | (47 279) | (5 657) |
| Moins : Imputations intersectorielles | 17 087 | 21 854 | (38 941) | — | 11 910 | 21 683 | (33 593) | — |
| Résultat avant impôt sur le résultat | (349 110) \$ | 10 171 \$ | (25 032) \$ | (363 971) \$ | 1 932 \$ | 6 097 \$ | (13 686) \$ | (5 657) \$ |

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis et dans les Autres établissements à l'étranger. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

| | Pour les exercices clos les | |
|------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
| Canada | 247 021 \$ | 345 325 \$ |
| Royaume-Uni et Europe | 283 803 | 281 493 |
| États-Unis | 218 965 | 204 339 |
| Autres établissements à l'étranger | 38 016 | 49 606 |
| | 787 805 \$ | 880 763 \$ |

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

| | Canada | Royaume-Uni et Europe | États-Unis | Autres établissements à l'étranger | Total |
|-------------------------------------------|------------------------|--------------------------|------------|------------------------------------------|------------|
| | Au 31 mars 2016 | | | | |
| Matériel et aménagements des locaux loués | 12 452 \$ | 12 751 \$ | 9 798 \$ | 2 048 \$ | 37 049 \$ |
| Goodwill | 92 074 | 111 658 | — | — | 203 732 |
| Immobilisations incorporelles | 58 025 | 61 088 | 92 | 999 | 120 204 |
| Actifs non courants | 162 551 | 185 497 | 9 890 | 3 047 | 360 985 |
| Au 31 mars 2015 | | | | | |
| Matériel et aménagements des locaux loués | 15 607 | 14 300 | 11 128 | 2 338 | 43 373 |
| Goodwill | 242 074 | 210 146 | 9 103 | 44 256 | 505 579 |
| Immobilisations incorporelles | 60 819 | 68 371 | 90 | 5 597 | 134 877 |
| Actifs non courants | 318 500 \$ | 292 817 \$ | 20 321 \$ | 52 191 \$ | 683 829 \$ |

NOTE 21 **Gestion du capital**

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que la dette subordonnée. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2016 et 2015 :

| Type de capital | 31 mars 2016 | 31 mars 2015 |
|----------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Actions privilégiées | 205 641 \$ | 205 641 \$ |
| Actions ordinaires | 617 756 | 620 858 |
| Surplus d'apport | 86 235 | 85 597 |
| Résultats non distribués (déficit) | (294 586) | 92 815 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 134 883 | 112 631 |
| Capitaux propres | 749 929 | 1 117 542 |
| Dette subordonnée | 15 000 | 15 000 |
| | 764 929 \$ | 1 132 542 \$ |

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités courantes et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity est assujettie à la réglementation canadienne, principalement celle de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Inc. (OCRCVM).
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited et Canaccord Genuity Financial Planning Limited sont régies par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd. est assujettie à la réglementation de la Monetary Authority of Singapore.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.
- Canaccord Genuity Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (FINRA).
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2016 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 22

Fonds des clients

Au 31 mars 2016, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 2 179 millions \$ (1 168,0 millions £) (1 880,4 millions \$; 1 000 millions £ en 2015). Ce montant comprenait des soldes de 6,2 millions \$ (3,3 millions £) (18,4 millions \$; 9,8 millions £ en 2015) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 2 173 millions \$ (1 165 millions £) (1 862 millions \$; 991,2 millions £ en 2015) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

NOTE 23

Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2016 et 2015 :

| | Provisions pour litiges | Provisions pour frais de restructuration | Total des provisions |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|-------------------------|
| Solde au 31 mars 2014 | 7 412 \$ | 2 922 \$ | 10 334 \$ |
| Ajouts | 4 428 | 24 813 | 29 241 |
| Utilisées | (7 068) | (16 261) | (23 329) |
| Recouvrements | (1 926) | — | (1 926) |
| Solde au 31 mars 2015 | 2 846 \$ | 11 474 \$ | 14 320 \$ |
| Ajouts | 2 518 | 17 352 | 19 870 |
| Utilisées | (1 764) | (13 615) | (15 379) |
| Solde au 31 mars 2016 | 3 600 \$ | 15 211 \$ | 18 811 \$ |

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Société a engagé des frais de restructuration de 17,4 millions \$ qui se rapportaient aux réductions d'effectifs dans nos activités sur les marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe, à la fermeture du bureau de la Barbade compris dans les Autres établissements à l'étranger, ainsi qu'aux coûts liés aux réductions de personnel et à certains changements à la haute direction au Canada. La provision pour frais de restructuration au 31 mars 2016 a trait principalement à des indemnités de cessation d'emploi découlant de la restructuration de la Société. En date du 31 mars 2016, il est prévu que les provisions pour frais de restructuration seront utilisées en grande partie au cours de l'exercice se clôturant le 31 mars 2017.

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2016, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des affaires, lesquelles, en date du 31 mars 2016, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

L'évaluation et l'analyse des réclamations par la direction indiquent que les sommes raisonnablement demandées dans le cadre de certaines d'entre elles sont importantes et, par conséquent, ces réclamations sont décrites ci-après.

Certaines réclamations ont été invoquées contre la Société en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni par un prédécesseur de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels fiscalement avantageux relatifs à un partenariat cinématographique. Ces réclamations pourraient être importantes si elles sont avancées, que des réclamations additionnelles sont effectuées, et que les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer que ces réclamations ne sont pas probables et ne peuvent être estimées changent au cours des futures périodes. Dans cette éventualité, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision à l'égard d'une issue défavorable qui pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société. Les clients de la Société détiennent un placement total dans ces produits estimé à 10,9 millions \$ (5,8 millions £). Le report d'impôt total initial obtenu par les clients de la Société à l'égard de ces produits lorsqu'ils ont été achetés par ces clients de 2006 à 2009 est estimé à 15,0 millions \$ (8,0 millions £). L'application conformément aux récentes annonces de l'autorité fiscale du Royaume-Uni relativement à l'imposition de produits similaires vendus par

d'autres conseillers financiers (les « litiges ») pourrait se traduire par des passifs d'impôt supérieurs au montant du report d'impôt initial pour les acheteurs de ces produits. Le passif d'impôt éventuel supérieur au montant du report d'impôt initial pour les clients de la Société est estimé à 15,5 millions \$ (8,3 millions £). L'issue probable des litiges et son incidence sur l'imposition relativement à cette question ainsi que la probabilité d'une perte pour la Société relativement à toute réclamation invoquée contre la Société, ou qui pourrait l'être, ne peuvent être déterminées à la date des présents états financiers consolidés.

NOTE 24 Engagements

Les filiales de la Société se sont engagées à verser les loyers minimaux approximatifs suivants pour des locaux et du matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

| | |
|--------------|-------------------|
| 2017 | 31 196 \$ |
| 2018 | 27 618 |
| 2019 | 22 577 |
| 2020 | 17 465 |
| 2021 | 15 421 |
| Par la suite | 36 821 |
| | <u>151 098 \$</u> |

Certains contrats de location, qui se rapportent principalement à la location de bureaux, sont assortis d'options de prolongation et prévoient un loyer fixé par paliers.

Certaines filiales de la Société ont conclu des contrats de sous-location. Les loyers minimaux approximatifs pour les locaux et le matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont indiqués ci-après :

| | |
|--------------|-----------------|
| 2017 | 1 286 \$ |
| 2018 | 884 |
| 2019 | 718 |
| 2020 | 718 |
| 2021 | 718 |
| Par la suite | 1 017 |
| | <u>5 341 \$</u> |

NOTE 25 Événements postérieurs à la date de clôture

i] CESSION D'ENTREPRISE

Le 8 avril 2016, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une transaction avec SAC Capital Private Limited (SAC Capital) dans le cadre de laquelle SAC Capital acquerra 100 % des actions ordinaires de Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd.

La Société recevra une contrepartie initiale au comptant et d'autres paiements fondés sur la valeur des actifs corporels nets et une contrepartie différée calculée en fonction des flux de trésorerie futurs découlant des activités existantes.

La transaction est tributaire du respect de certaines conditions à la clôture, y compris l'approbation réglementaire de la Monetary Authority of Singapore, et devrait être conclue au deuxième trimestre de l'exercice 2017.

ii] DIVIDENDES

Le 1^{er} juin 2016, le conseil d'administration a examiné la politique de dividende de la Société à la lumière du contexte de marché et des activités commerciales et a convenu de maintenir la suspension du dividende trimestriel sur les actions ordinaires. Cette suspension sera revue chaque trimestre et sera fonction du contexte commercial et de la rentabilité.

Le 1^{er} juin 2016, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants : dividende de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2016 aux actionnaires inscrits le 17 juin 2016; dividende de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2016 aux actionnaires inscrits le 17 juin 2016.

iii] DETTE SUBORDONNÉE

La Société prévoit rembourser 7,5 millions \$ de la dette subordonnée au cours l'exercice clos le 31 mars 2017.